



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles vétérinaires

Question écrite n° 98586

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation financière de l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort. En effet, depuis plusieurs années maintenant, les budgets alloués à l'enseignement supérieur et en particulier à l'enseignement supérieur agricole baissent singulièrement. L'école vétérinaire d'Alfort n'échappe malheureusement pas à cette situation. Alors même que le prestige de cette école n'est plus à démontrer grâce à la qualité de ses enseignants et malgré sa volonté de faire de son enseignement l'un des meilleurs d'Europe, elle ne peut plus rivaliser avec les universités ou les écoles étrangères. Aujourd'hui, face à des restrictions budgétaires progressives et des conditions de travail rendues difficiles par la vétusté des locaux, les personnels et les étudiants ressentent un profond découragement qui ne peut laisser indifférent à l'heure où dans la plupart des grandes capitales européennes les conditions de travail offertes sont, semble-t-il, bien meilleures. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour maintenir un enseignement vétérinaire de qualité quand on sait aujourd'hui, en ces moments de crise sanitaire, le rôle essentiel que doit jouer la formation de nos étudiants.

Texte de la réponse

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, à Maisons-Alfort, connaît effectivement une situation financière difficile, qui a abouti à la fin de l'année 2005 à un vote négatif du budget primitif de 2006 lors de sa présentation en conseil d'administration. Le directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé au doyen de l'inspection de l'enseignement agricole de conduire une mission d'audit dans cet établissement en procédant à une analyse complète des comptes financiers et à un recensement des motifs de dysfonctionnements qui ont conduit à cette situation. Le rapport produit à l'issue de cette mission a été rendu à la mi-avril et présenté au conseil d'administration de l'établissement le 1er juin dernier : la direction de l'école a proposé plusieurs solutions afin de résorber le déficit financier structurel. L'inspection de l'enseignement agricole poursuivra son intervention sous la forme d'un appui méthodologique qui accompagnera les réformes nécessaires à conduire. Le ministère de l'agriculture et de la pêche, chargé de la tutelle de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, restera attentif à l'évolution de ses pratiques managériales compte tenu de la qualité de la formation dispensée et de sa renommée internationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98586

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6699

Réponse publiée le : 12 septembre 2006, page 9563